

# Charte

## MISSION

L'Association a pour but de :

- promouvoir les médecines et/ou thérapies complémentaires de qualité dans la région de la Vallée de Joux,
- cadrer et crédibiliser ces professions,
- réunir les thérapeutes
- tisser des liens avec les autres professions de la santé.

## VISION

- Les professionnels<sup>1</sup> de la santé se connaissent et collaborent autour des patients.
- Les thérapeutes en médecines et/ou thérapies complémentaires sont intégrés au système de santé régional.
- Les habitants de la Vallée de Joux savent où trouver des professionnels de qualité et ont confiance en leurs compétences.

## VALEURS

- Respect
- Collaboration
- Qualité
- Intégration/inclusion
- Non appartenance politique et religieuse

## CE QU'ON ATTEND DES MEMBRES

- Conditions d'admission : formation de 150h médecine académique + 150h dans son domaine + diplôme.
- Les membres font preuve de déontologie et d'éthique dans leur pratique. L'association n'est pas responsable en cas de mauvaise pratique de la part d'un thérapeute.
- Participation active à la vie associative
- Promotion des buts de l'Association

## CE QU'ON OFFRE AUX THERAPEUTES

Pour atteindre ce but, l'association :

- S'emploie à garantir la qualification de ses membres
- S'emploie à faire reconnaître les professions représentées par ses membres, auprès du public et des autorités régionales
- Renforce la collaboration et le réseautage entre ses membres
- Encourage la collaboration avec les professionnels de la santé
- Encourage la mise en place de groupes de travail, supervisions et formations

---

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé pour faciliter la lecture mais vaut autant pour tout genre.